



## RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION RENTREE 2023 – 2024

**Les inscriptions aux services périscolaires sont ouvertes  
Du Vendredi 7 avril au vendredi 5 mai 2023**

**AUCUNE REINSCRIPTION N'EST AUTOMATIQUE**

L'inscription des enfants aux services périscolaires (garderies matin/soir et cantine) pour la rentrée 2023-2024 s'effectue par l'intermédiaire du portail famille **exclusivement** et l'envoi des documents se fait par mail **uniquement**.

[Vous avez déjà un compte sur le Portail Famille :](#)

Il vous suffit de mettre à jour les informations renseignées l'année dernière directement via le portail famille (Dans l'espace famille puis dossier famille : Responsables ET enfant(s)) en ligne sur [www.siegc.fr](http://www.siegc.fr)

Une fois les mises à jour effectuées, merci de nous transmettre\*, par mail, à l'adresse suivante : [periscolaire@siegc.fr](mailto:periscolaire@siegc.fr)

- 1- Bulletin de pré-inscription complété, par enfant
- 2- Coupon du règlement intérieur daté et signé
- 3- Attestation de travail des deux parents
- 4- Le mandat de prélèvement automatique accompagné d'un RIB  
(si prélèvement automatique déjà en place cette année, le renouvellement est automatique)
- Attestation du Quotient Familial datant de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant 2022-2023  
(A renvoyer impérativement même si déjà fournit à la rentrée scolaire)

(1, 2, 3, 4 sont téléchargeables depuis [www.siegc.fr](http://www.siegc.fr) dans l'onglet « périscolaire »)

***\*ATTENTION : chaque document demandé devra être scanné individuellement et l'ensemble des documents feront l'objet d'un seul envoi mail.***

***Après réception et vérification du dossier par le service (mise à jour du portail famille et documents envoyés par mail), vous recevrez, par retour de mail, un mail de confirmation.***



***Vous devrez alors enregistrer le planning de votre (vos) enfant (s) sur le portail famille.***

***Pour cela, il vous suffit d'aller dans votre « Espace famille » puis « Planning des activités ».***

*A droite de l'écran sous « faire une demande sur une longue période » cliquez sur « réservations » et là vous n'aurez plus qu'à sélectionner l'enfant, puis l'activité, la date de début et de fin ainsi que les jours dont vous aurez besoin puis enregistrer.*

*A faire pour chaque créneau souhaité. Pensez bien à enregistrer à chaque fois.*

*Attention : Planning a enregistrer pour toute l'année scolaire*

*Après validation de celui-ci par le service vous pourrez le visualiser et le vérifier sur toute l'année scolaire.*

**Attention :**

**Date limite pour l'enregistrement du planning :**

**le vendredi 9 juin**

**➔** *Après cette date aucun planning ne sera validé et vos demandes seront automatiquement mises sur liste d'attente.*